

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée spéciale des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 24 janvier 2002 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^{ième} Avenue, Ville de Saint-Georges.

Étaient présents Madame et Messieurs :

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme Linière
Roger Breton, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Eugène Busque, représentant de Saint-Benoit Lâbre
Charles Veilleux, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Lionel Bisson, représentant de Ville de Saint-Georges
Claude Thireau, représentant de Sainte-Aurélie
Jean-Marc Guay, représentant de Saint-Zacharie
Denis Fortier, représentant de Saint-Théophile
Jean-Guy Deblois, représentant de Saint-René
Pascal Loignon, représentant de Saint-Philibert
André Champagne, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte secrétaire-trésorier, Rosaire Paquet contremaître au lieu d'enfouissement et Pierre Paquet technicien en génie civil et préposé au poste de pesée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

Monsieur Gabriel Giguère vice-président ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION NO: 2588-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Guay
APPUYÉ par Monsieur Roger Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2589-02

CONSIDÉRANT que par sa résolution # 2561-01 adoptée le 22 novembre 2001, ce conseil avait nommé Monsieur Michel Bernard représentant de Ville de Saint-Georges président de la Régie pour un terme de un (1) an;

CONSIDÉRANT qu'en date du 10 décembre 2001, le conseil de Ville de Saint-Georges a nommé Monsieur Lionel Bisson pour représenter leur municipalité à la Régie, en remplacement de Monsieur Michel Bernard;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de se nommer un président pour un terme de onze (11) mois c'est-à-dire jusqu'en novembre 2002;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir une élection à cet effet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Pascal Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Roger Turcotte secrétaire-trésorier soit nommé président d'élection.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2590-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Lionel Bisson soit nommé président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de onze (11) mois.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2591-02

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'autres propositions pour le poste de président;

CONSIDÉRANT que Monsieur Bisson accepte sa nomination à titre de président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de onze (11) mois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Guay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la période de mise en nomination pour le poste de président soit close.

ADOPTÉ

Monsieur Lionel Bisson prend sa place comme président de l'assemblée et Monsieur Gabriel Giguère sa place d'administrateur.

RÉSOLUTION NO: 2592-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Charles Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Roger Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Lionel Bisson président ou Monsieur Julien Roy vice-président ou Monsieur Gabriel Giguère vice-président, soit autorisé à signer conjointement avec le secrétaire-trésorier Monsieur Roger Turcotte, tout chèque ou effet bancaire pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2593-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 13 décembre 2001 soit accepté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- autorisations de dépenses pour 2001 et 2002;
- état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2001 avant vérification;
- tonnage acheminé au lieu d'enfouissement sanitaire par chacune des municipalités au cours de décembre 2001;
- tonnage de la collecte sélective pour les mois de novembre et décembre 2001;
- tableau comparatif des coûts des assurances générales pour 2002 versus 2001.

RÉSOLUTION NO: 2594-02

CONSIDÉRANT que chacun des membres de ce conseil a reçu un document concernant les conditions de renouvellement des assurances générales de la Régie pour l'année 2002;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Eugène Busque
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte ce document et autorise Monsieur Roger Turcotte secrétaire-trésorier à le signer pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2595-02

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu en date du 07 décembre 2001 une demande de la Société d'Horticulture la Chaudière Fleurie, à savoir si la Régie accepterait de défrayer un cours de formation de niveau intermédiaire sur le compostage domestique, lequel serait tenu le 28 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que ce cours serait donné par Madame Lili Michaud et qu'elle demande 140.00 \$ dollars comme rémunération incluant ses frais de déplacement;

CONSIDÉRANT que le compostage domestique fait en sorte de réduire le tonnage des matières résiduelles à collecter, transporter et à enfouir au lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur André Champagne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de défrayer jusqu'à 140.00 \$ dollars les coûts demandés par Madame Lili Michaud pour donner ledit cours et ce, selon les conditions suivantes :

- que ce cours s'adresse à toute la population comprise dans le territoire que couvre la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;
- que soit déposé à la Régie, un rapport de la participation des gens une fois le cours donné;
- que la Régie considère ce projet comme un "projet pilote" et n'engage en rien la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour le futur;
- compte tenu que c'est la Régie qui a le mandat de la gestion des matières résiduelles sur le territoire, la fourniture de composteurs domestiques ainsi que la formation s'y rattachant devront être approuvées par résolution du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2596-02

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a adopté le 15 février 2001, son règlement No : 29-01 décrétant des travaux pour un montant de 2 029 900.00 \$ dollars pour refaire et paver les voies d'accès menant au lieu d'enfouissement sanitaire et autorisant également, un emprunt du même montant remboursable sur une période de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier avait effectué au début de l'année 2001 deux (2) placements temporaires, l'un de 100 000.00 \$ dollars le 24 janvier 2001 et l'autre de 150 000.00 \$ dollars le 13 février 2001 à même les revenus 2001 de la Régie;

CONSIDÉRANT que ces placements ont été retirés par le secrétaire-trésorier le 30 août 2001 pour 100 000.00 \$ dollars et le 27 septembre 2001 pour 150 000.00 \$ dollars afin de payer les dépenses relatives au règlement No : 29-01 au lieu d'emprunter ces montants;

CONSIDÉRANT que la Régie n'a pas eu de manque à gagner dans son budget d'opération régulière pour l'année 2001 suite à ces placements et qu'au contraire, ces deux placements ont rapporté 6 992.47 \$ en intérêts à la Régie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie d'appliquer contre son règlement d'emprunt cette somme de 250 000.00 \$ dollars tel que recommandé par le secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Guay
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine les décisions prises par son secrétaire-trésorier dans ce dossier;

QUE ce conseil applique contre les dépenses de son règlement No : 29-01 la somme de 250 000.00 \$ dollars tel que recommandé.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2597-02

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a fait des travaux de réfection de la route Rodrigue et d'une partie du rang Saint-Joseph à Saint-Côme Linière au cours de l'année 2001;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été décrétés par le règlement No; 29-01 de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'en date du 15 janvier 2002, Monsieur Martin Lacombe ingénieur au Groupe GLD inc., Experts Conseils a fait parvenir une lettre à la Régie concernant la réception provisoire desdits travaux ainsi qu'une recommandation à l'effet de remettre à l'entrepreneur soit Giroux et Lessard Ltée, 50% des retenues;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Charles Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Eugène Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier de la Régie soit par la présente autorisé à signer pour et au nom de cette dernière, le certificat de réception provisoire des ouvrages ainsi qu'à remettre à Giroux et Lessard Ltée la somme de 33 201.34 \$ dollars correspondant à 50% de la retenue dans ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2598-02

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a octroyé, par sa résolution # 2520-01 adoptée le 13 septembre 2001, à la firme Giroux et Lessard Ltée, un contrat pour la confection des cellules;

CONSIDÉRANT qu'en date du 07 janvier 2002, Monsieur François Sainte-Marie ingénieur chez André Simard et associés a fait parvenir à la Régie la demande de paiement No : 1 au montant de 334 961.85 \$ dollars taxes incluses et qu'il nous en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Fortier
APPUYÉ par Monsieur Pascal Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la demande de paiement No : 1 au montant de 334 961.85 \$ dollars taxes incluses dans ce dossier;

QUE le secrétaire-trésorier Monsieur Roger Turcotte soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie tout document jugé utile et nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2599-02

CONSIDÉRANT que Messieurs Lionel Bisson président et Roger Turcotte secrétaire-trésorier assisteront vendredi le 25 janvier 2002, à une rencontre concernant le Fond régional de récupération et de recyclage, laquelle rencontre aura lieu dans les locaux de la MRC Nouvelle Beauce à Ville Sainte-Marie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Roger Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil reporte à sa séance du 31 janvier 2002, les discussions concernant les items 14 et 15 du présent ordre du jour.

ADOPTÉ

Pour les prochains dossiers, Monsieur Claude Thireau se retire.

RÉSOLUTION NO: 2600-02

CONSIDÉRANT que la MRC Beauce Sartigan a confié à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie siège en assemblée régulière le dernier jeudi du mois et le conseil des maires de la MRC Beauce Sartigan le dernier mercredi du mois;

CONSIDÉRANT que pour faire avancer ce dossier, il y aurait lieu pour la Régie de siéger pour un certain temps, l'avant dernier jeudi du mois;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Guay
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte que ses assemblées régulières soient dorénavant tenues l'avant dernier jeudi du mois et ce jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2601-02

CONSIDÉRANT que la MRC Beauce Sartigan a délégué à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un comité formé de représentants de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et de la MRC Beauce Sartigan a été formé pour piloter ce dossier;

CONSIDÉRANT que la MRC Beauce Sartigan se verra attribuer une subvention de 120 000.00 \$ dollars pour effectuer ce travail;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues pour l'embauche d'une personne pour effectuer ce travail;

CONSIDÉRANT qu'une seule personne du territoire desservi par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est montrée intéressée à effectuer le travail nécessaire à la confection du plan de gestion;

CONSIDÉRANT que cette personne est Monsieur Claude Thireau domicilié à Sainte-Aurélie;

CONSIDÉRANT que le comité de travail s'est entendu pour offrir à Monsieur Thireau la somme de 100 000.00 \$ dollars plus taxes pour effectuer le plan de gestion, laquelle somme serait payable sur une période de trente-trois (33) mois;

CONSIDÉRANT que Monsieur Thireau a confirmé par écrit son acceptation pour l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles en fonction des discussions intervenues et précédemment citées;

CONSIDÉRANT que le comité recommande au conseil de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et au conseil des maires de la MRC Beauce Sartigan, l'embauche de Monsieur Claude Thireau;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Fortier
APPUYÉ par Monsieur Charles Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la recommandation du comité de travail dans ce dossier et accepte l'embauche de Monsieur Claude Thireau comme travailleur autonome pour la somme de 100 000.00 \$ dollars plus taxes;

QU'UN protocole d'entente soit signé avec Monsieur Claude Thireau;

QUE ce conseil recommande également à la MRC Beauce Sartigan d'accorder la confection du plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire à Monsieur Thireau.

ADOPTÉ

Monsieur Claude Thireau reprend son siège.

RÉSOLUTION NO: 2602-02

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques Nos : 120001 à 120018 inclusivement pour un montant de 7 097.70 \$ dollars, selon les chèques Nos : 101075 à 101096 inclusivement pour un montant de 8 293.25 \$ dollars ainsi

que les chèques 220001 à 220071 inclusivement pour 503 883.94 \$ dollars, pour un déboursé total au montant de 519 277.89 \$ dollars.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Monsieur Roger Turcotte fait lecture d'une lettre datée du 21 décembre 2001 signée par Monsieur Alain Labonté ingénieur et directeur général de Infrastructures Transport informant la Régie que son projet de demande de subvention dans le cadre d'infrastructure transport et concernant la réfection et le pavage de la route Rodrigue et d'une partie du rang Saint-Joseph, n'a pas été retenu par Infrastructures Transport.

MISES AU POINT :

Monsieur Roger Turcotte secrétaire-trésorier fait deux (2) mises au point concernant les discussions tenues lors de l'assemblée du 13 décembre 2001 concernant :

- les soumissions pour fourniture de diesel;
- la collecte des feuilles mortes à l'automne 2001.

RÉSOLUTION NO: 2603-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Guay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 21h03.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE